



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



relative au projet de charte du **PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY** en vue de sa **révision**, situé sur le territoire des communes suivantes :

Albiac, Alvernac, Arcambal, Assier, Aujols, Autoire, Bach, Beauregard, Bédier, Belfort-du-Quercy, Bellefont-La Rauze, Belmont-Sainte-Foi, Bergant, Bio, Blars, Boussac, Bouziès, Brengues, Cabrerets, Cadrieu, Cajarc, Calès, Calvignac, Cambes, Caniac-du-Causse, Carayac, Carennac, Carluet, Caylus, Cénevières, Cieirac, Cœur de Causse, Concots, Corn, Couzou, Cras, Crégols, Cremps, Durbans, Escamps, Esclauzels, Espagnac-Sainte-Eulalie, Espédaillac, Flaujac-Gare, Flaujac-Poujols, Floirac, Frayssinet, Ginouillac, Gintrac, Gramat, Gréalou, Grèzes, Issendolus, Issepts, Laburgade, Lacapelle-Livron, Lacave, Lalbenque, Laramière, Larnagol, Larroque-Toirac, Lauzès, Lavergne, Le Bastit, Lentillac-du-Causse, Les Pechs du Vers, Limogne-en-Quercy, Livron, Loubressac, Loze, Lugagnac, Lunegarde, Marcihac-sur-Célé, Mayrinac-Lentour, Meyronne, Miers, Montbrun, Montdoumerc, Montfaucon, Montvalent, Mouillac, Nadillac, Orniac, Padirac, Promilhanes, Puyjournes, Puygarde, Quissac-en-Quercy, Reilhac, Reyrevignes, Rignac, Rocamadour, Sabadel-Lauzès, Saillac, Saint Gery-Vers, Saint-Chels, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Jean-de-Laur, Saint-Martin-Labouval, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Projet, Saint-Simon, Saint-Sulpice, Sauliac-sur-Célé, Sénailac-Lauzès, Sèniergues, Sonac, Soucirac, Soulomès, Thégra, Thèmines, Thèminettes, Tour-de-Faure, Varaire, Vaylats, Vidaillac

Par arrêté N° DAPHNEE/SBT/2026-24, la Présidente du Conseil Régional Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy sur un périmètre élargi à 116 communes.

Durée de l'enquête :

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27, L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16, il sera procédé à une enquête publique durant **31 jours consécutifs, du jeudi 2 avril 2026 à 9 h au samedi 2 mai 2026 inclus à 12 h**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Commission d'enquête :

Ont été désignés membres de la Commission d'enquête, par ordonnance n°E25000154 /31 de la Présidente du tribunal administratif de Toulouse en date du 29 août 2025 :

- En qualité de Président : Monsieur Patrick ROUX
- En qualité de membres titulaires : Madame Maryse LACAN et Madame Françoise AYRAL-PUECH
- En qualité de Membre suppléant : Monsieur Christian SOULIÉ

Lieux de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le Code de l'environnement, dont notamment l'avis de l'Autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les lieux aux heures d'ouverture habituelle des bureaux de :

- **Dans les mairies ci-après désignées :**

Dpt	Lieu	Horaires (à titre indicatif)
46	Gramat	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30-12h et 14h-17h Mardi : 08h30-12h Samedi : 09h-12h
46	Carennac	Lundi : 13h30-17h00 Mardi, jeudi : 09h-12h
82	Caylus	Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-12h30 Mardi, jeudi : 09h-12h30 et 13h30-16h30
46	Lalbenque	Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h Mardi, vendredi : 9h-12h et 13h30 – 16h30 Samedi : 9h30 – 12h (2 samedis par mois)
46	Limogne-en-Quercy	Lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Vendredi de 9h00 à 12h00
46	Cajarc	Lundi au vendredi : 09h-12h et 14h-17h30
46	Saint-Gery-Vers	Lundi : 10h-12h Jeudi : 14h-17h Vendredi : 14h-16h30
46	Livron	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 09h-12h30 Samedi : 9h-12h

- **Ainsi qu'au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy** : Maison du Parc - Les Canavals - Labastide-Murat – 46240 Cœur de Causse (Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h), désigné **siège de l'enquête publique**.

Le dossier complet est accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7105/>

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre électronique accessible depuis le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7105/>

ou par mail : enquete-publique-7105@registre-dematerialise.fr

ou sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la Commission d'enquête publique à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (adresse ci-dessous).

L'ensemble des contributions qui seront déposées dans les registres papiers, reçues par courrier postal ou par courriel seront transférées sur le registre numérique qui est public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, à ces mêmes coordonnées.

Lieux et heures de permanence :

Le Président de la commission d'enquête et ses assesseurs recevront les observations du public sur le projet de charte du Parc aux jours et horaires suivant :

JOUR DE PERMANENCE	LIEU	COMMUNE	HORAIRES
Jeudi 2 avril	Maison du Parc - Les Canavals- Labastide-Murat 46240 Cœur de Causse	CŒUR DE CAUSSE	9h à 12h
Mardi 7 avril	Mairie (salle du Conseil) 3, place du Four – 46500 Gramat	GRAMAT	9h à 12h
	Mairie (salle du vieux Quercy) 110, Route de Gramat - 46110 Carennac	CARENAC	14h à 17h
Jeudi 9 avril	Mairie (salle du Conseil) 3, place de la Halle - 82160 Caylus	CAYLUS	9h à 12h
	Mairie (salle de réunions) 120, rue du marché aux truffes- 46230 Lalbenque	LALBENQUE	14h à 17h
Mercredi 15 avril	Mairie (salle du Conseil) 9, place de la Mairie – 46260 Limogne	LIMOGNE-EN-QUERCY	9h à 12h
	Mairie (salle du Conseil) 40, bd du Tour de Ville – 46160 Cajarc	CAJARC	14h à 17h

Mardi 21 avril	Mairie (salle de réunions) 120, rue du marché aux truffes- 46230 Lalbenque	LALBENQUE	9h à 12h
	Mairie (salle du Conseil) 3, place de la Halle- 82160 Caylus	CAYLUS	14h à 17h
Vendredi 24 avril	Mairie (salle du Conseil) 40, bd du Tour de Ville – 46160 Cajarc	CAJARC	9h à 12h
	Mairie (annexe) 470, av de l'Europe – 46330 Saint-Géry	SAINT-GERY-VERS	14h à 17h
Mercredi 29 avril	Mairie (salle du Conseil) 11, allée du foirail– 46320 Livernon	LIVERNON	9h à 12h
	Mairie (salle du Conseil) 3, place du Four – 46500 Gramat	GRAMAT	14h à 17h
Samedi 2 mai	Maison du Parc - Les Canavals Labastide-Murat – 46240 Cœur de Causse	CŒUR DE CAUSSE	9h à 12h

Le public pourra prendre rendez-vous via le registre dématérialisé avec les membres de la commission d'enquête pour les deux premières heures de la permanence, la dernière heure restant libre d'accès.

Deux permanences téléphoniques au cours desquelles les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public sont prévues le 17 avril de 14h à 17h et le 28 avril de 9h à 12h. La prise de RDV obligatoire se fait sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7105/>

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, la Commission établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport dans lequel la Commission d'enquête énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception, à la Préfecture de département, à la Région Occitanie, au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, ainsi que dans les huit communes lieux d'enquête.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Causses du Quercy pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7105/>

A l'issue de l'enquête et après consultations des collectivités, la Région se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la Commission d'enquête, pour demander le classement du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

